



NOTE DE PRESENTATION

BUDGET ANNEXE CCAS

St Paul et Valmalle est une commune de 1362 habitants (sources INSEE / population légale au 1^{er} janvier 2024). Elle dispose d'un Budget principal et d'un budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). En remplacement de la M14, la nouvelle nomenclature comptable M57 s'applique cette année sur les deux budgets de la commune.

I- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif 2023 indique un montant total des dépenses de 4.934,16 € contre 4.400,00 € de recettes, et présente donc un déficit annuel de – 534,16 €. S'ajoute à cela l'excédent reporté d'un montant de 1.546,44 €, et permet donc au CCAS d'inscrire au Budget Primitif 2024 un excédent de 1.012,28 €.

II-BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 est de 7.000 €. Dans les dépenses, il est constitué principalement par « le repas des aînés » et les paniers distribués aux « anciens » à l'occasion de la nouvelle année (6.000 €). S'ajoutent également aux dépenses les prévisions budgétaires concernant les différents « secours sociaux » (1.000 €). Dans les recettes, figurent principalement l'excédent 2023 reporté de 1.012,28 €, la subvention de 5.900 € versée par la Commune, ainsi que des dons divers d'un montant de 87,72 €, qui permettent d'équilibrer le budget.